



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 58
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.12.16/121
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

séance du conseil communautaire du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Théma à JALIGNY SUR BESBRE en session ordinaire, sur la convocation, en date du 9 décembre 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, , Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Franck FORTIN (à partir de la question 10), Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Jean Philippe JALLET, Catherine JONET, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Michel BRENOT représentant Fabrice MARIDET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Roseline GOURDON à Marie France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Sylvain NAFFETAS,

Secrétaire de séance : Monique SEROUX

N° 121 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Finances – Fonds de concours exceptionnel – Communes de Monétay-sur-Loire et Saint-Didier-en-Donjon

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2024.03.25/06 du 29 janvier 2024 par laquelle le conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2024, 2025,2026,

Vu la délibération N° 2024.03.25/36 du 25 mars 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe, la mise en œuvre et le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI pour la période 2024-2026,

Considérant que les Communes de Monétay-sur-Loire et Saint-Didier-en-Donjon ont un projet de travaux d'aménagement de voirie d'accès à l'entreprise « Lentin de la Buche », située au lieu-dit Raquière,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2024,

Il est exposé

L'entreprise « Lentin de la Buche », au lieu-dit Raquetière à Monétay-sur-Loire, emploie à ce jour 22 personnes. La principale activité de cette entreprise est la fabrication de substrat de champignons. Seulement deux entreprises en France de ce type existent, la deuxième se situant en Bretagne. Un important trafic routier est engendré par cette entreprise, puisqu'entre 13 et 15 000 tonnes sont exportées vers plusieurs pays.

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Commune de Monétay-sur-Loire et la Commune de Saint Didier-en-Donjon ont décidé d'organiser de façon coordonnée et regroupée les travaux d'aménagement de voirie d'accès à l'entreprise « Lentin de la Buche », qui se trouve conjointement sur les deux communes afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés et la réalisation des travaux de VRD en parfaite coordination.

Le montant prévisionnel de l'opération est de :

Commune de Monétay-sur-Loire	84 229,00 € HT
Commune de Saint Didier-en-Donjon	5 700,00 € HT
TOTAL	89 929,00 € HT

Au regard de l'intérêt de cette opération pour le développement économique du territoire, il est proposé d'accorder un fonds de concours exceptionnel aux communes de Monétay-sur-Loire et Saint-Didier-en-Donjon.

Le plan de financement est le suivant :

COMMUNE	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC Attribué	Taux de subvention EPCI	Autofinancement HT Commune
MONETAY-SUR-LOIRE	Travaux d'aménagement de voirie accès "Lentin de la Buche"	84 229,00 €	25 269,00 €	30,00%	58 960,00 €
SAINT-DIDIER-EN-DONJON		5 700,00 €	1 710,00 €		3 990,00 €
TOTAL		89 929,00 €	26 979,00 €		62 950,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution du fonds de concours exceptionnel aux communes de Monétay-sur-Loire et Saint-Didier-en-Donjon pour un montant de Vingt-Six Mille Neuf Cent Soixante-Dix-Neuf Euros (26 979 €),
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de l'attribution de ces fonds de concours et à signer tout document se rapportant à l'affaire.



P.E.C
Le Président,